

Additif biologique d'ensilage (UE) FERMENSIL

Fiche de Données de Sécurité
Conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Version : 2

Date : 15/01/2026

Numéro FDS : 105

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Fermensil

Code du produit (UVP) : FMSL10L

Numéro de la FDS : 105

Catégorie : Additif technologique pour ensilage – catégorie fonctionnelle 1(k) conformément au règlement (CE) n°1831/2003.

Utilisable en Agriculture Biologique : Oui

Conforme au règlement (UE) 2018/848

Sur la base de la souche autorisée

Et sous réserve du respect des règles nationales

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Conservateur biologique d'ensilage et enrubannage, tous types de fourrages

Restrictions d'utilisation : Voir la fiche technique pour les restrictions.

1.3 Information sur le fournisseur

Fournisseur

WetterBiotech

561 ZA Errobi-Alzuyeta, 64250 Itxassou

sarah@wetterbiotech.com

(+33) 06 63 61 49 11

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Mention d'avertissement : Aucun

Pictogramme de danger : Aucun étiquetage de danger requis selon le règlement CLP.

Mention de danger : Aucun

Conseil de prudence : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 – Porter des gants de protection et une protection oculaire en cas de manipulation prolongée.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux prescriptions municipales.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT ou vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration $\geq 0,1\%$.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3 / COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Solution fermentée alimentaire composées de micro-organismes et nutriments naturels.

Concentration minimale garantie (10^7 UFC/mL)

Nature viable

Non OGM

Ingrédients actifs :
Solution fermentée à base d'extrait de malt brassicole alimentaire contenant une culture de *Lactobacillus plantarum* ATCC 8014 (CNCM I-3235, souche autorisée comme additif d'ensilage conformément au Règlement (CE) n°1831/2003), acides organiques issus de fermentation (principalement acide lactique) et composés végétaux naturels issus du houblon. Ne contient pas de composants classés comme dangereux au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Conseils généraux : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Inhalation

Transporter la personne à l'air libre. Consulter un médecin en cas de symptômes persistants.

Contact avec la peau

Rincer soigneusement à l'eau claire pendant plusieurs minutes.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil.

Ingestion

Rincer la bouche. Boire de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il y a un risque de dégagement de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4 Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair Produit aqueux non classé inflammable. Pas de point d'éclair.

Température d'auto inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Non explosif

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Tenir à l'écart les personnes non autorisées. Isoler la zone de danger.

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu.

Utiliser un matériel absorbant tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées en vue de l'élimination des déchets et pour prévenir la dispersion dans les rivières et les égouts.

6.3 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts ; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètre de contrôle

Lactobacillus plantarum ATCC 8014, extrait de malt et de houblon : non soumis à des limites de concentration réglementaires spécifiques

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Lorsque les respirateurs sont demandés, choisir l'équipement conforme aux normes européennes EN 149 / EN 143 selon le type d'exposition.

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

Le port de gants et lunettes de protection est recommandé lors des manipulations répétées ou prolongées.

Protection du corps

Porter des vêtements appropriés.

8.3 Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	Orangé
État physique	Liquide
Odeur	Fermentation lactique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4 (100 %) (23 °C)
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	Env. 1.05 (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	>= 100 °C / 212 °F
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage : octanol/eau	Non applicable
Viscosité	Pas de données

Point d'éclair Non applicable – produit aqueux non inflammable.

Température d'auto inflammabilité Pas de données

Limite d'explosivité inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité supérieure Donnée non disponible

Explosivité Non explosif

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe, gel.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets immédiats Œil

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Peau

Une exposition répétée peut provoquer une irritation chez les personnes sensibles.

Inhalation

Aucun effet connu.

Informations sur les effets toxicologiques

Aucun effet toxicologique connu. Compte tenu de la présence de micro-organismes et de métabolites de fermentation, des réactions d'hypersensibilité peuvent apparaître chez des personnes sensibles.

Sensibilisation :

La présence de micro-organismes peut entraîner des réactions allergiques chez des personnes sensibles.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement dans le milieu naturel doit être évité.

12.1 Toxicité

Aucun effet écotoxique connu dans les conditions normales d'utilisation. Les micro-organismes présents sont couramment utilisés dans les procédés fermentaires alimentaires.

12.2 Biodégradabilité

Solution végétale fermentée biodégradable.

12.3 Bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse au sens des réglementations ADR/RID/IMDG/IATA.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Additif pour l'alimentation animale – Catégorie 1(k) : Additifs technologiques – Additifs pour ensilage conformément au Règlement (CE) n°1831/2003.

Les micro-organismes vivants sont exclus du champ d'application du règlement REACH conformément à l'article 2(9).

Produit conforme au règlement (UE) 2018/848 et à son règlement d'exécution 2021/1165 sous réserve du respect des conditions d'utilisation.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur, tant nationales que communautaires, à la date d'édition du document.

Ce mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales et réglementaires locales.

Les informations fournies dans cette fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit, et non comme une garantie de ses propriétés.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques potentiels associés à un usage non conforme.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Ce dernier assume, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit.

Les mentions réglementaires figurant dans cette fiche visent à aider le destinataire à remplir ses obligations. Cette liste n'est pas exhaustive, et il lui appartient de vérifier l'existence d'autres obligations applicables à son activité.

16.1 Abréviations et acronymes

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

FDS : Fiche de Données de Sécurité

CE : Communauté Européenne

CLP : Classification, Labelling and Packaging

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable (*very Persistent, very Bioaccumulative*)

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (*Institut national pour la sécurité et la santé au travail – États-Unis*)

EPI : Équipement de Protection Individuelle